



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Projet de fermeture de classes préparatoires par le rectorat de Paris

Question écrite n° 14062

Texte de la question

Mme Sophia Chikirou interroge M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la fermeture des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) annoncée par le rectorat de Paris pour la rentrée 2024. Quatre fermetures de classes ont en effet été annoncées par le rectorat de Paris pour la rentrée 2024 : une classe économique commerciale et générale (ECG) au lycée Jacques-Decour, la seule hypokhâgne du lycée Lamartine, une classe de khâgne au Lycée Chaptal et une classe ATS (Adaptation technicien supérieur) à Pierre-Gilles-de-Gennes. Mercredi 13 décembre 2023, 700 personnes se sont mobilisées pour défendre ces filières d'excellence. Pour rappel, 95 % des élèves sortant de CPGE obtiennent un Master 2 à l'issue de leurs études. Sans être parfaites, elles offrent un enseignement à taille humaine, encadré, exigeant et passionnant, qui garantit souvent l'épanouissement et la réussite des élèves. Créées au XVIIIe siècle, généralisées à toutes les administrations et ouvertes à tous sans distinction sociale après la Révolution française de 1789, elles sont le symbole de la méritocratie à la française. Le rectorat explique d'abord ces fermetures par le manque de mixité des classes préparatoires parisiennes. En partant de ce constat, il est pour le moins étonnant de ne pas travailler à la construction de passerelles et à l'amélioration de l'accessibilité aux classes prépa, plutôt que de fermer à l'aveugle des classes qui ont précisément un taux de boursiers de plus 40 %, largement au-dessus de la moyenne parisienne. Leur fermeture ne fera qu'aggraver le problème. Le rectorat évoque aussi un manque d'étudiants. Au total, 1 500 places seraient vacantes. Mais le calcul est trompeur puisqu'il s'appuie sur un effectif moyen attendu de 48 élèves par classe. Ce chiffre est à l'évidence démesurément élevé, voire totalement déconnecté de la réalité et n'est en aucun cas adapté à la dispense d'un enseignement de qualité. La moyenne effective s'élève à 43 élèves environ, ce qui est déjà très conséquent, d'autant plus que certaines classes scientifiques sont de fait en effectifs réduits puisque les élèves sont amenés à réaliser beaucoup de travaux dirigés. De plus, le niveau d'effectif pléthorique est réglementairement établi à 35 élèves par le décret n° 2015-477 du 27 avril 2015. En fait, il ne manque pas 1 500 élèves, mais il y aurait plutôt 1 500 élèves en trop. Sans compter qu'une hausse des effectifs de 2 % est prévue à la rentrée 2024 ! Les arguments du rectorat apparaissent donc totalement hors de propos, si ce n'est fallacieux et il est à craindre que ces fermetures ne s'inscrivent en réalité dans une logique de fond visant à favoriser l'enseignement privé au détriment de l'enseignement public, afin de réaliser des économies sur le dos des enfants. Face à toutes ces interrogations, les équipes pédagogiques, les élèves, parents d'élèves et les élus sont mobilisés. Le silence du rectorat et son refus même de recevoir les délégations d'établissements sont incompréhensibles. À la veille de l'ouverture de Parcoursup, elle s'inquiète de la suppression, dans les choix qui vont être proposés sur la plateforme, des classes visées et lui demande donc de revenir, en urgence, sur ces fermetures.

Données clés

Auteur : [Mme Sophia Chikirou](#)

Circonscription : Paris (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14062

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : [Éducation et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 décembre 2023](#), page 11652

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)